

ANNEE 2014

Epreuve conçue par H E C Paris

Voie littéraire

Le sujet proposé cette année était une formule : La lettre tue.

Les copies ont été très inégales : certains candidats ont été en effet entièrement déconcertés par ce sujet et n'ont pas réussi, en 4 heures, à trouver une manière pertinente de l'aborder. D'autres candidats, les moins nombreux hélas, ont en revanche, analysé avec finesse la formule et ont su dégager des enjeux intéressants.

Commençons par les candidats malheureux. Ils n'ont pas saisi le sens de la formule et pour le coup l'ont prise "à la lettre", s'interrogeant avec stupeur sur la capacité qu'aurait une pauvre petite lettre (de l'alphabet) de tuer qui que ce soit. D'autres, considérant que décidément l'alphabet ne peut être si dangereux, ont émis l'hypothèse qu'il pouvait s'agir de la lettre que l'on envoie. Ainsi une lettre cruelle peut tuer son destinataire (un candidat précisant que toutes les lettres ne tuent pas et citant celle que l'enfant adresse... au père Noël, sic !) Il y a eu également des variations sur *les Liaisons dangereuses*... Ou encore, prenant le terme *lettre* au pluriel (comme on dit *avoir des lettres*), il se sont demandés comment le fait d'être cultivé pouvait nous tuer, et ont cité madame Bovary, morte d'avoir lu des romans.

Que dire de ces copies sinon qu'elles manifestent non seulement une ignorance de la langue française (la signification de *lettre* comme *sens strict des mots* semble souvent inconnue) mais une absence de réflexion et d'agilité conceptuelle, voire de simple bon sens, puisqu'en faisant varier des expressions comme "prendre les choses à la lettre", "la lettre et l'esprit", "l'esprit d'une loi" (voire *l'esprit des lois*...) etc... on pouvait parvenir à saisir le problème que pose un texte que l'on n'interroge pas et dont on ne saisit pas l'esprit.

Ces candidats ont la plupart du temps erré avec plus ou moins de succès dans des propos parfois très sommaires, parfois incohérents, parfois surréalistes (la lettre *tue* devenant la lettre muette, le *e*). Nous avons même lu ceci : "Lorsqu'au mois de mai 2014, le Paris-Saint-Germain football club a reçu les sanctions qui lui sont appliquées pour non-respect du nouveau fair-play financier, la lettre de l'UEFA a en quelque sorte tué les projets de transferts estivaux souhaités par les clubs [...] Le projet footballistique du PSG a donc été tué. La vie lui a été enlevée. [...] Tuer met en danger quelque chose ou quelqu'un: le tabac tue, la lettre tue. »

Les meilleurs candidats ont, quant à eux, écarté d'emblée les sens manifestement non pertinents de *lettre* pour se consacrer à un examen des difficultés soulevées par le sujet.

Ainsi certains ont-ils privilégié une approche politique et juridique, montrant les tensions qui existent entre la *lettre* de la loi (ou d'un règlement) et *l'esprit* de cette même loi. S'en tenir à la lettre manifeste une obéissance à laquelle fait défaut le discernement et le bon juge est celui qui sait interpréter l'esprit de la loi. Des analyses, éclairées par la lecture de la *Politique* d'Aristote, ont montré que l'idée même d'une *jurisprudence* devait être cherchée dans cette exigence de rendre l'esprit de la loi. Obéissance aveugle ou fanatisme ont été analysés comme dérivant de cette incapacité à aller à l'esprit. Certains candidats, s'aidant de la lecture des *Principes de la philosophie du droit* de Hegel, ont montré qu'il pouvait y avoir une tension entre la nécessité de la loi et l'arbitraire de celui qui ne veut pas s'y soumettre. D'autres candidats ont montré que tout texte suppose d'être interprété et que toute lecture doit chercher à retrouver l'esprit de ce texte : la *littéralité* étant bien alors ce qui tue l'esprit. Des auteurs comme Spinoza (*Traité théologico-politique*) ou Bergson permettaient de montrer que l'on ne peut se soumettre mécaniquement à un texte sans risquer de méconnaître ce qui le rend vivant. Nous avons pu également lire des devoirs

qui ont montré vers quel abîme nous précipite la soumission aveugle à la loi et ont mentionné la figure de l'hypocrite (ou du pharisien) qui s'en tient à la lettre. La référence à Paul de Tarse s'est alors révélée éclairante. Mais l'on pouvait tout aussi bien se rapporter aux fragments où Pascal montre toute l'ambiguïté de la figure qui porte absence et présence et où il précise qu'il y a bien un double écueil (« Deux erreurs : 1. Prendre tout littéralement ; 2. Prendre tout spirituellement. »). Ou encore, en s'appuyant sur la *Critique de la Raison pratique*, on pouvait montrer que c'est la manière même dont nous obéissons à la loi (sans orgueil, sans présomption) qui révèle que nous en suivons l'esprit: « Nous sommes sans doute des membres législateurs d'un royaume moral, qui est possible par la liberté, et qui nous est représenté par la raison pratique comme un objet de respect, mais en même temps, nous en sommes les sujets et non le souverain, et méconnaître notre position inférieure comme créature, rejeter présomptueusement l'autorité de la loi sainte, c'est déjà faire défection à la loi en l'esprit quand même on en remplirait la lettre. »(*Critique de la raison pratique* “ Des mobiles de la raison pure pratique ”)

Pour finir, nous voudrions faire deux remarques en forme de conseils :

D'une part, trop de candidats ont tendance à écrire de manière prétentieuse (par exemple, “si la lettre est actante c'est en vue d'une création et non a priori en lien avec le verbe tuer), cherchant à masquer par de telles formulations la pauvreté de leur pensée.

D'autre part, la dissertation philosophique est une dissertation de *philosophie* : les références littéraires peuvent être évoquées si elles permettent d'éclairer un propos qui doit rester problématisé. Elles ne doivent pas prendre la place d'une réflexion spéculative.